

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



ADDENDUM N°2

au DAO N° PP11-COM-PRISP-09

**Sélection d'un fournisseur d'équipements de test pour la mise en place du
laboratoire de test de réfrigérateurs et de lampes**

Mai 2021

Objet : Le but de cet Addendum N°2 est de modifier :

- i. la Section II, Fiches de Données de l'Appel d'Offres ;
- ii. la Section IV : Formulaires de Soumission ;
- iii. la Section V : Spécification des Biens et Services Connexes.

Ainsi, le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est modifié comme suit :

I – Section II – Fiches de Données de l'Appel d'Offres

- a) **Supprimer dans son intégralité la clause IS 12.1 du Point C – Préparation des Offres de la Section II, Fiches de Données de l'Appel d'Offres et la remplacer par :**

IS 12.1	<p>Les documents qui composent l'Offre sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Lettre de soumission (BSF 1) ;2. Formulaire de certification d'Entreprise publique (BSF 1.1) ;3. Bordereaux des Prix des Biens (BSF2) ;4. Bordereaux des Prix et calendrier d'exécution des services connexes (BSF3)5. Formulaire d'informations sur le Soumissionnaire (BSF 4) ;6. Renseignements sur les parties à une coentreprise ou à une association (formulaire BSF 5) ;7. Garantie d'Offre (BSF 6);8. Description des Biens ;9. Renseignements sur les conditions en matière environnementale, sanitaire et sécuritaire (formulaire BSF 7) ;10. Capacité financière (formulaire BSF 9) ;11. Procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels ou passés auxquels le Soumissionnaire est parti (formulaire BSF 10);12. Références des contrats passés (formulaire BSF 11) ;13. Certificat d'observation des sanctions dûment rempli et certifié (formulaire BSF 12) ;
----------------	--

- b) **Supprimer dans son intégralité la clause IS 15.5 du Point C – Préparation des Offres de Section II, Fiches de Données de l'Appel d'Offres et la remplacer par :**

IS 15.5	L'édition des Incoterms est CIP 2020 .
----------------	---

II – Section IV - Formulaire de Soumission

Supprimer le formulaire BSF7 dans son entièreté et le remplacer par le formulaire BSF 7 ci-dessous :

BSF 7 Conditions en matière environnementale, sanitaire et sécuritaire

Objet : Sélection d'un fournisseur d'équipements de test pour la mise en place du laboratoire de test de réfrigérateurs et de lampes

Réf. de l'Appel d'Offres: PP11-COM-PRISP-09

Nous, les soussignés, déclarons et attestons que :

- (a) les fiches de données, licences, permis ou autres documents de santé et de sécurité (« S&S ») ci-joints, énumérés ci-dessous et exigés à la Section V. Spécifications des Biens et Services Connexes sont à jour et valides ; et
- (b) les licences, permis ou autres documents environnementaux et sociaux ci-joints, énumérés ci-dessous et exigés à la Section V. Spécifications des Biens et Services Connexes sont à jour et valides ; et

Signé :

En qualité de :

[insérer le nom en caractère d'imprimerie]

Dûment autorisé(e) à signer l'Offre pour le compte et au nom de

[insérer le nom et l'adresse de l'institution]

En date du

[insérer la date]

III – Spécification des Biens et Services Connexes (SoR)

a) SR3 : Spécifications techniques, Lot 1, ANNEXE : Conditions d’envoi des offres, point 3. Livraison

Supprimer le point 3. Livraison de l’annexe au Lot 1 dans le SR3 : Spécifications techniques et le remplacer par :

Le délai de livraison indicatif est de trois (03) mois.

La livraison sera faite sur le site de l'EPAC (Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi) à Abomey-Calavi selon les incoterms 2020 CIP et comprendra emballage, transport et manutention.

b) SR3 : Spécifications techniques, Lot 2, ANNEXE : Conditions d’envoi des offres, point 3. Livraison

Supprimer le point 3. Livraison de l’annexe au Lot 2 dans le SR3 : Spécifications techniques et le remplacer par :

Le délai de livraison indicatif est au maximum de dix (10) mois.

La livraison sera faite sur le site du Ministère de l’Industrie et du Commerce à Cotonou selon les incoterms CIP 2020 et comprendra emballage, transport et manutention.

Tout retard de livraison validé entre les deux parties, pourra entraîner des pénalités conformément aux clauses contractuelles.

c) SR3 : Spécifications techniques, Lot 3, ANNEXE : Conditions d’envoi des offres, point 3. Livraison

Supprimer le point 3. Livraison de l’annexe au Lot 3 dans le SR3 : Spécifications techniques et le remplacer par :

Le délai de livraison indicatif est au maximum de cinq (05) mois.

La livraison sera faite sur le site du Ministère de l’Industrie et du Commerce à Cotonou selon les incoterms CIP 2020 et comprendra emballage, transport et manutention.

Tout retard de livraison pourra entraîner des pénalités conformément aux clauses contractuelles

Toutes les autres conditions et dispositions du Dossier d’Appel d’Offres qui ne sont pas modifiées par l’Addendum N° 1 et le présent Addendum N°2 restent valables.

Fait à Cotonou le 28 mai 2021



Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National